

**Ambassade
de la République du Mali
auprès de la Confédération Helvétique**



Genève, le 10 mai 2010

N°0424/MPMG/DC *y*

La Mission Permanente du Mali auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Secrétariat du Sous-comité de la prévention de la torture (Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies) et a l'honneur, en réponse à sa note verbale du 26 février 2010, de lui faire parvenir la note verbale N°00286/MAECI/DAJ/DREG du 02 avril 2010 du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, relative au mandat de la Commission nationale des droits de l'Homme du Mali.

La Note Verbale du Ministère transmet en annexe, copie de la loi N°09-042 du 19 novembre 2009 relative à la Commission nationale des Droits de l'Homme du Mali.

La Mission Permanente du Mali auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat du Sous-comité de la prévention de la torture (Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies), l'assurance de sa haute considération. *y*



Secrétariat du Sous-comité de la
prévention de la torture.
(Haut Commissariat aux Droits de l'Homme)
Palais Wilson - Rue des pâquis 52
1211 Genève 10

OHCHR REGISTRY

18 MAI 2010

Recipients :... *Smb...G.A.T.*

.....
.....
.....